

PROGRAMME	FINANCEMENT TE 64	AUTRE	PARTICIPATION COMMUNE (ou bénéficiaire)	PLAFOND SUBVENTIONNABLE (HT)
Renforcements / Renforcements liés à l'urbanisation	20%	FACE 80%	Frais de gestion plafonnés à 6 000 €	
Renforcements souterrains		FACE 80%	20%	90 000 €
Extensions BT particulier		FACE 80%	Bénéficiaire 20%	25 000 € souterrain 13 000 € aérien
Extensions tiers PCT / lotissement communal PCT		Enedis 40%	60%	
Extensions PCT à vocation économique commercial (Antenne de téléphonie)		Enedis 40%	Bénéficiaire 60%	
Extensions BT à vocation économique		FACE 80%	20%	30 000 € souterrain 18 000 € aérien
Extensions HTA avec création de poste BT	20%	FACE 80%		30 000 € souterrain 18 000 € aérien
Enfouissements en communes rurales		FACE 80%	20%	90 000 €
Enfouissements en communes urbaines	40%	Enedis 40%	20%	100 000 €
<b>Enfouissements spécifiques (programme TE 64) :</b> • Enfouissement syndical communes urbaines / rurales • Enfouissement syndical Pau	80% 80%		20% 20%	Rural 90 000 € / Urbain 100 000 € 125 000 €
Sécurisations	20%	FACE 80%		60 000 €
Sécurisations souterraines		FACE 80%	20%	90 000 €
<b>Rénovation et Création d'éclairage public sécuritaire</b> • Communes percevant directement l'accise • Communes ne percevant pas directement l'accise	20% 50%		80% 50%	30 000 €
<b>Eclairage public neuf et aires de jeux</b>	0%		100%	
<b>Horloge Eclairage Public</b>		Lum'ACTEE 50% fourniture		
<b>Génie civil communications électroniques :</b> • Génie Civil Télécom Option A (Agglo de Pau) • Génie Civil Télécom Option B (Zone AMII) • Délibération communale antérieure au 01/04/2025	0%	Participation Orange si support commun (8,15€/ml hors actualisation)	100%	
• Génie Civil Télécom Option B (La Fibre 64) • Délibération communale postérieure au 01/04/2025 (hors Agglo de Pau et Zone AMII)	0%	THD 64 100%	0%	
<b>Gros Entretien d'Eclairage Public :</b> • Communes percevant directement l'accise • Communes ne percevant pas directement l'accise	20% 50%		80% 50%	3 000 € 5 000 €
<b>Déplacement d'ouvrage :</b> • Communes percevant directement l'accise • Communes ne percevant pas directement l'accise	0% 100%		100% 0%	